

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2014

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES - (N° 1820)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
Mme Massat, rapporteure

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, après le mot :

« infrastructures »,

insérer les mots :

« mentionnées au premier alinéa »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.